

Les élections présidentielles

Qui sera le prochain président de la République ? Le 22 avril prochain, les Français sont appelés à élire leur futur président, c'est-à-dire le personnage le plus en vue du pays. Pendant cinq ans, il représentera la France dans les pays étrangers et, avec le Premier ministre, il gouvernera le pays. Découvre comment se déroule la campagne pour les candidats, les élections... Et quel est le rôle, primordial, du président de la République.

Visite aussi le palais de l'Élysée. C'est ici, dans cette maison prestigieuse, que les décisions importantes sont prises. Mais c'est aussi un palais génial pour jouer à cache-cache !

Bon, n'oublie pas d'aller voter pour les propositions des enfants sur le site de Milan Presse, et d'aller voir, si les votes sont clos, les dix meilleures propositions qui sont soumises aux vrais candidats à l'élection présidentielle. Qu'on se le dise !

www.milanpresse.com/presidentielle/index.html

1) Qui peut se présenter aux présidentielles ?

Pour être candidat, pas besoin de diplôme !

- Il suffit d'avoir au moins 23 ans.
- D'être de nationalité française.
- Et il faut, bien sûr, ne pas avoir été condamné pour de grosses infractions.

Il y a d'autres obligations contraignantes, mais, déjà, dans ce groupe de postulants, certains ne peuvent pas être candidats. Passe sur eux pour les écouter, puis clique pour supprimer les personnes qui ne peuvent pas se présenter à l'élection présidentielle.

Mauvais candidats :

- Carla Bellissima

Buongiorno, je m'appelle Carla Bellissima, je suis italienne, mais j'ai fait mes études en France, que j'adore. J'ai de grands projets pour elle.

Bien vu ! Il faut être de nationalité française pour être candidat.

- Ratibelle

Je suis Ratibelle, je serai une merveilleuse présidente de la République. Avez-vous déjà rencontré une rate aussi brillante que moi ? Non, bien sûr !

Hélas, Ratibelle, une rate ne peut pas se présenter, aussi brillante soit-elle !

- Cédric Petit-Pont

Bonjour, je m'appelle Cédric Petit-Pont. Depuis que je suis né, je rêve d'être président. Et j'ai plein d'idées pour améliorer la vie des enfants.

En effet, Cédric n'a que treize ans. Il lui faudra encore attendre dix ans pour pouvoir se présenter.

- Gaspard Renard

Je suis Gaspard Renard, 45 ans, chef d'entreprise. Avec moi, la France ira de l'avant, car je connais bien la vie économique. Vous pouvez me faire confiance... C'est vrai, j'ai eu quelques petits ennuis avec la justice, mais rien de grave...

En effet, M. Renard a été condamné à un an de prison et à la privation de ses droits civiques pour cinq ans en raison de magouilles financières. Cela signifie qu'il n'a le droit de se présenter à aucune élection, ni même de voter pendant cinq années.

Bons candidats :

- Simone Dubonnet :

On me surnomme Mamie Bonne, mais mon vrai nom c'est Simone Dubonnet. Le seul président possible, c'est moi ! Je ne suis plus toute jeune, c'est vrai, mais l'expérience et le bon sens sont des qualités primordiales pour gouverner un pays.

- Pierre Lecarré

Je me présente, Pierre Lecarré. La France a besoin d'un homme comme moi à sa tête. Honnête, clair, ordonné, juste, c'est comme ça qu'on gouverne. C'est sérieux la politique.

- Karine A

Salut à tous ! Vous me reconnaissez, c'est moi, Karine, Karine A. Oui, je suis chanteuse, et alors ? J'ai pas mal d'idées pour qu'on vive mieux en France. Alors pourquoi je ne deviendrais pas présidente de la République ? Avec moi, la politique, ça va bouger, et en musique !

- Sylvain Lebois

Bonjour, je suis Sylvain Lebois. Le costume-cravate, très peu pour moi, merci ! J'ai 32 ans et je porte des jeans. Il faut vivre avec son temps ! Ce qui est

important, c'est ce que l'on a dans la tête. Et des idées pour la France, ça, je n'en manque pas.

Bravo ! tu as éliminé les quatre candidats qui ne répondaient pas aux conditions prévues par la loi pour se présenter à l'élection présidentielle. Mais ce n'est pas fini. Il y a une autre obligation importante pour pouvoir être officiellement candidat.

Les 500 signatures

Les candidats doivent prouver que des femmes et des hommes politiques importants leur font confiance pour diriger le pays. Pour cela, ils doivent recueillir les signatures de cinq cents personnalités élues : des maires, des députés, des sénateurs, des conseillers régionaux... Ils envoient donc leurs partisans dans tout le pays pour recueillir ces fameuses cinq cents signatures. Elles sont difficiles à obtenir, surtout pour les candidats peu connus.

Un mois environ avant le début des élections, la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle est publiée par le Conseil constitutionnel. C'est un conseil de sages qui vérifie que chaque candidat remplit toutes les conditions pour se présenter. Tant pis pour les retardataires ! Voilà, la campagne dite officielle est lancée, seulement deux semaines avant l'élection. C'est parti !

2) La campagne électorale

Quand on est candidat, il faut convaincre des millions de personnes que l'on fera un bon président. Et ce n'est pas simple : tous les Français de plus de dix-huit ans sont appelés à voter lors de l'élection présidentielle. Pour cela, les candidats et leur équipe font campagne souvent plusieurs mois avant l'élection. Ils font la publicité de leurs idées en voyageant dans toute la France pour organiser des réunions électorales, en passant à la télévision, à la radio...

Dans ce cas, les candidats les plus connus ou les plus riches ont souvent un sacré avantage !

C'est pourquoi la loi a prévu de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Tous les candidats - les petits comme les grands - doivent respecter certaines règles très précises et disposent des mêmes moyens fournis par l'État pour faire leur campagne. Découvre ces dispositions importantes.

L'argent

Interdit de trop dépenser ! C'est la loi. Chaque candidat ne peut pas dépenser plus de seize millions d'euros - l'équivalent du prix d'une centaine de maisons. Ça permet d'éviter que des candidats trop riches soient favorisés.

Ensuite, l'État rembourse une partie des dépenses à tous les candidats. À condition qu'ils présentent des comptes irréprochables. Si un candidat se paie une superbe voiture de sport pour faire sa campagne, il ne sera pas remboursé. Toutes les dépenses sont passées au peigne fin.

Simone Dubonnet :

Oh ! pour moi, un sou est un sou. Euh... Un euro est un euro ! Je ne risque pas de dépasser la somme autorisée. Enfin, si j'accède au second tour, j'aurai droit à cinq millions d'euros supplémentaires.

Le programme

Vouloir être président, c'est bien, mais il faut avoir des idées. Car tout ne tourne pas rond dans notre pays, et c'est le rôle du président d'améliorer la vie de ses concitoyens. Les candidats énoncent leurs idées dans un programme écrit qu'ils diffusent par la poste à toutes les personnes inscrites sur les listes électorales. C'est l'État qui paie cet envoi destiné à plusieurs millions de personnes. Cliquez sur le programme du candidat Lebois pour découvrir ses idées.

Voici un extrait du programme de Sylvain Lebois. Il a des idées sur tout. Mais, en le recopiant, son secrétaire a fait de grosses erreurs. À toi de les corriger !

Mon programme pour la Suisse

Construire des maisons pour les **habitants**.

Licencier des policiers pour sécuriser les quartiers.

Augmenter le nombre d'élèves par classe.

Baisser le nombre de professeurs dans les écoles.

Consacrer les **nuits** de classe au sport et à la peinture pour les écoles primaires.

Réduire la circulation des **vélos** dans les grandes villes.

Utiliser plus d'éoliennes pour fabriquer de **l'eau** à la place des centrales nucléaires.

Créer des zones protégées pour les espèces animales **trop abondantes**.

Organiser, chaque mois, des journées de **pollution** de la nature.

Aider les pays **riches** à créer des écoles.

Rendre **facultatif** le tri des ordures.

Sylvain Lebois

Version corrigée

Mon programme pour la France

Construire des maisons pour les sans-logis.

Embaucher des policiers pour sécuriser les quartiers.

Diminuer le nombre d'élèves par classe.

Augmenter le nombre de professeurs dans les écoles.

Consacrer les après-midi de classe au sport et à la peinture pour les écoles primaires.

Réduire la circulation des voitures dans les grandes villes.

Utiliser plus d'éoliennes pour fabriquer de l'électricité à la place des centrales nucléaires.

Créer des zones protégées pour les espèces animales en danger.

Organiser, chaque mois, des journées de nettoyage de la nature.

Aider les pays pauvres à créer des écoles.

Rendre obligatoire le tri des ordures.

Les sondages

Pas de campagne sans sondages ! Un sondage est une enquête réalisée auprès d'un groupe de personnes censées représenter tous les électeurs français. Les instituts de sondage, tels que la SOFRES, IPSOS et IFOP, essaient de prévoir qui va remporter les élections.

Afin de ne pas influencer les électeurs, ces sondages sont interdits pendant les week-ends de vote. Imagine que les sondages affirment que le candidat Lecarré va l'emporter, cela peut dissuader les électeurs des autres candidats d'aller voter, et ainsi fausser l'élection.

Pierre Lecarré :

Que dit votre sondage, aujourd'hui ?

Eh bien, 51,2 % des personnes interrogées déclarent qu'elles iront voter le matin. 38,3 % iront voter dans l'après-midi. 10,5 % ne le savent pas encore.

Les affiches

Depuis le 1^{er} janvier, aucun candidat ne peut s'afficher sur les panneaux publicitaires. C'est interdit pendant la campagne.

En revanche, à côté de chaque mairie, des panneaux d'affichage officiels, de même taille, sont prévus pour chaque candidat. C'est l'État qui paie l'impression et la diffusion de ces affiches officielles.

La télévision et la radio

Depuis le 1^{er} décembre 2006 jusqu'au jour de l'élection, toutes les chaînes de télévision et de radio doivent respecter une équité entre les candidats. Cela signifie qu'une radio ou une télévision ne peuvent pas favoriser un candidat au détriment d'un autre. Un organisme officiel - le Conseil supérieur de l'audiovisuel - veille au grain. Pas de favoritisme !

M. CSA :

Au CSA, nous comptabilisons que la candidate Karine Morville a passé 133 heures sur votre chaîne et les autres candidats une heure... Il y a un vrai problème !

Le Directeur de la chaîne TV :

Est-ce ma faute si Karine A sait chanter ? En plus, les enfants l'adorent. Moi, je réponds à la demande, c'est tout !

Dico

Équité

Justice naturelle fondée sur la reconnaissance des droits de chacun.

3) L'élection - Le vote

C'est le grand jour pour élire le président de la République. Le vote, c'est l'acte le plus important que puisse accomplir un citoyen. Chacun donne son avis en glissant le nom de son candidat dans une enveloppe. Ensuite, les millions d'enveloppes recueillies sont ouvertes et comptées. Ce travail de titan permet de désigner le président de la République, à condition que le vote s'effectue selon des règles strictes. Les connais-tu ?

La liste électorale

La première chose à faire quand on entre dans un bureau de vote, c'est de s'identifier. Chaque électeur doit être inscrit sur une liste électorale. Cette inscription prouve que l'on a le droit de voter. Ce droit est accordé aux personnes ayant au moins dix-huit ans, qui sont de nationalité française et qui peuvent prouver qu'elles habitent la ville où elles votent. En effet, il ne faudrait pas que l'on puisse voter dans plusieurs lieux à la fois, cela fausserait les calculs.

Les bulletins de vote

Voici les bulletins de vote. Sur chaque papier figure le nom d'un candidat à l'élection présidentielle. Mais on peut aussi apporter un bulletin blanc. Il permet de voter si aucun candidat ne plaît. C'est une façon d'exprimer son mécontentement. L'électeur doit prendre un exemplaire de chaque bulletin plus une enveloppe pour que personne ne sache pour qui il va voter. Un vote, c'est confidentiel !

L'isoloir

Eh oui, pour voter, il faut se cacher. Cela permet de faire son choix en son âme et conscience, sans que personne vous influence. Dans cet isoloir, l'électeur choisit le bulletin de son candidat ou le bulletin blanc, et le glisse dans l'enveloppe. Attention, s'il ne met rien, ou s'il met deux bulletins différents, son vote sera déclaré nul.

L'urne

La pièce maîtresse du vote, c'est l'urne. Le matin du vote, on vérifie qu'elle est bien vide. Puis, un à un, chaque électeur y glisse son bulletin de vote, après avoir montré qu'il ne détient qu'une seule enveloppe. Pour plus de sécurité, l'urne est transparente. Impossible alors de glisser deux enveloppes à la fois.

Après le vote, l'électeur signe pour certifier qu'il a voté. Ainsi, il ne peut pas revenir voter une seconde fois.

Le dépouillement

Le soir du vote, c'est le dépouillement des bulletins. Tous les bulletins sont comptés à la main. Il ne faut pas se tromper...

En public !

Le dépouillement des bulletins est public. Tout le monde peut y assister. C'est le meilleur moyen d'éviter la fraude.

Compter

Une, deux, trois, quatre, cinq, la première étape du dépouillement permet de vérifier que l'on sait bien compter ! Il s'agit tout simplement de relever le nombre d'enveloppes. Puis on les apporte à la table de dépouillement.

La table de dépouillement

À cette table, il faut au moins quatre paires d'yeux vigilants.

La première personne ouvre l'enveloppe et vérifie qu'elle est conforme.

La deuxième lit le bulletin de vote à haute voix.

« Ratibelle ! Qui c'est ça, encore ? C'est une blague ! Bulletin nul. »

Et les deux dernières inscrivent le résultat sur une feuille.

Les résultats

Voici les résultats, tant attendus !

Le candidat Sylvain Lebois a le meilleur score, mais il n'est pas pour autant élu. Eh oui, pour être président, il faut recueillir la majorité absolue des votes exprimés, soit plus de 50 %. Cela a peu de chances d'arriver au premier tour quand il y a beaucoup de candidats.

Alors on ne garde que les deux meilleurs candidats : Sylvain Lebois et Karine A. Un second vote aura lieu pour les départager quinze jours plus tard. C'est le second tour.

L'abstention

L'abstention désigne tous les électeurs inscrits sur les listes électorales, mais qui ne sont pas venus voter. Leur nombre est facilement connu.

On prend l'ensemble des personnes inscrites sur les listes électorales.

Et l'on retranche toutes celles qui ne sont pas venues. On obtient alors le pourcentage d'abstention. Un chiffre d'abstention important n'est pas un bon signe. Cela signifie que le président élu n'a été choisi que par une partie limitée des Français.

Les votes blancs et nuls

Certains des électeurs ont préféré voter blanc, c'est-à-dire mettre un bulletin sans aucune inscription dans l'urne, car aucun des candidats ne les satisfait. D'autres se sont trompés : ils ont raturé leur bulletin, ou bien en ont mis deux différents dans l'enveloppe. Leur vote est alors nul. L'ensemble de ces votes n'est pas pris en compte dans les résultats. Mais on sait exactement leur nombre.

On prend l'ensemble des personnes qui ont voté.

Et l'on retranche les bulletins blancs ou nuls comptés. Surveille ce chiffre le soir des résultats. S'il est important, cela signifie que beaucoup de Français estiment qu'aucun candidat ne répond à leurs questions. Ce n'est pas très bon pour un président qui doit représenter tous les Français.

Les résultats du 2^d tour

Les électeurs sont revenus voter une seconde fois.

Cette fois-ci, le candidat Sylvain Lebois obtient la majorité absolue, c'est-à-dire plus de 50 % des votes exprimés.

Il devient président de la République pour cinq ans.

22,1 % des personnes inscrites sur les listes électorales ne sont pas venues voter.

2,3 % des personnes qui se sont déplacées ont mis un bulletin de vote nul ou blanc dans l'urne.

4) Le rôle du président de la République

Le président de la République est élu pour cinq ans. Cette période est appelée quinquennat. Le président a des pouvoirs mais aussi des devoirs très importants. Ils sont écrits dans un texte appelé Constitution. Ce texte décrit tout le fonctionnement de l'État. Il a été approuvé par tous les Français en 1958. Découvre les rôles principaux du président.

Pouvoirs généraux

S'assurer du bon fonctionnement de l'État.

Le président veille au respect de la Constitution. Ce texte organise le fonctionnement de l'État. Il garantit, par son rôle d'arbitre, le bon fonctionnement des pouvoirs publics.

Garantir l'indépendance du pays

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords signés avec les pays étrangers. Si un pays nous attaque, c'est au président de prendre toutes les mesures pour protéger notre pays.

Chef des armées

Il est le chef des armées. C'est lui qui peut décider, par exemple, d'engager nos forces armées dans un conflit. Par contre c'est le Parlement qui déclare la guerre. Le président de la République détient aussi un pouvoir très important : celui de décider d'utiliser l'arme nucléaire. Il détient un code électronique qui peut déclencher ces bombes destructrices. Mais ça n'est jamais arrivé. Les bombes nucléaires servent surtout à faire peur à nos éventuels ennemis.

Soumettre certaines lois aux Français

Il peut soumettre au référendum certains projets de loi. Les lois sont votées par le Parlement. Mais pour certaines lois, le président peut estimer qu'il faut les soumettre directement à l'approbation des Français. C'est le référendum.

Pouvoirs exceptionnels en cas de crise grave

En des circonstances exceptionnelles mettant en péril le pays, comme une guerre, il est investi de tous les pouvoirs. Par exemple, il peut gouverner le pays sans l'avis ni le contrôle du Parlement.

Pouvoirs vis-à-vis du gouvernement

Nommer le Premier ministre

Il nomme mais peut aussi révoquer le Premier ministre, et, sur proposition de celui-ci, les ministres.

Signer les décrets

Il signe les décrets pris en Conseil des ministres. Ce sont des textes qui expliquent les dispositions des lois votées par le Parlement et qui précisent les moyens de les mettre en application dans la vie des citoyens.

Présider le Conseil des ministres

Il préside le Conseil des ministres où sont prises les décisions portant sur les grandes orientations de la politique du gouvernement. Dans cette réunion, les projets de loi qui seront présentés ensuite au Parlement sont définis. Cette réunion a lieu chaque mercredi au palais de l'Élysée.

Nommer les grands dirigeants de l'État

Il nomme les hauts fonctionnaires. Les hauts fonctionnaires sont les personnes qui dirigent les grands domaines de l'État.

Pouvoirs vis-à-vis du Parlement

Signer les lois

Il promulgue les lois votées par le Parlement, c'est-à-dire qu'il constate officiellement leur existence en apposant sa signature sur les textes.

Dissoudre l'Assemblée nationale

Il peut prendre la décision de dissoudre l'Assemblée nationale, une des deux assemblées qui forment le Parlement. S'il dissout l'Assemblée, de nouvelles élections sont organisées pour élire les députés qui formeront une nouvelle Assemblée.

Pouvoirs de justice

Garantir l'indépendance de la justice

Il est le garant de l'indépendance de la justice. Aucune personne, aucun groupe ne peut influencer les juges dans leur travail. Le président doit veiller à ce que ce principe soit respecté.

Présider le Conseil supérieur de la magistrature

Il préside le Conseil supérieur de la magistrature. C'est un conseil qui donne notamment son avis sur la nomination des juges.

Droit de grâce

Il a le droit de grâce. Cela signifie que le président peut décider de réduire la peine de prison d'un condamné. Chaque année, le président reçoit des milliers de demandes de grâce, mais il n'en accorde que très peu. Il peut aussi supprimer l'amende d'un automobiliste.

Pouvoirs sur la politique à l'étranger

Représenter la France

Il représente la France dans les relations internationales, négocie et signe les traités internationaux. C'est pourquoi le président voyage beaucoup.

Nommer les ambassadeurs

Il nomme les ambassadeurs de la France. Ce sont des personnes qui représentent, toute l'année, la France dans un pays étranger. À l'inverse, les ambassadeurs des pays étrangers en France doivent se présenter à lui.

Dico

Constitution

Texte national suprême qui régit l'organisation des pouvoirs de l'État et la répartition des pouvoirs entre ses différents organes : pouvoir législatif (faire les lois, détenu par le Parlement), le pouvoir exécutif (faire appliquer les lois, détenu par le gouvernement) et l'autorité judiciaire (faire respecter les lois, détenue par l'organisation judiciaire).

La Constitution actuelle a été approuvée par référendum (consultation de tous les Français) le 28 septembre 1958 et englobe la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946.

Loi

Règle ou ensemble de règles obligatoires pour organiser la vie d'un pays.

Parlement

Il est composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, dont les membres sont élus. Il vote les lois et contrôle l'action du gouvernement.

Gouvernement

Ensemble des ministres qui dirigent la politique d'un État.

5) Visite le palais de l'Élysée

Quel palais ! Et quelle histoire ! L'Élysée a été construit en 1718. À l'époque, il abrite des comtes, des duchesses, des marquises. Après la Révolution française, il perd de sa superbe. On y entasse des meubles, puis on y danse, on y joue aux marionnettes, on y vend même des crèmes glacées ! Quand le premier Président s'y installe, en 1848, le palais a besoin d'un sérieux coup de balai.

Aujourd'hui, l'Élysée est la résidence officielle des présidents de la République française. Tu viens le visiter avec moi ? Au fait, je ne me suis pas présenté : je suis un des nombreux huissiers du palais. Nous sommes chargés d'accueillir les visiteurs. On y va ?

Les cuisines

Les cuisines sont situées au sous-sol. Bien sûr, ce sont de grands cuisiniers qui y officient, car la Première Maison de France, comme est surnommé l'Élysée, doit être à la hauteur de la réputation de la cuisine française. L'équipement est à la fois moderne et traditionnel. À l'Élysée, les cuistots utilisent encore de belles casseroles en cuivre ou de belles marmites qui datent du XVIII^e siècle.

Les appartements privés

Voici les appartements privés. C'est là que peuvent dormir le président et sa famille. Mais tous les présidents ne les utilisent pas : certains préfèrent garder leur logement et rentrer tous les soirs à la maison. Ces appartements couvrent tout de même 300 m² !

Le bureau privé du président

Chut, ne pas déranger ! Nous sommes ici dans le bureau privé du président. Il y travaille, reçoit ses proches collaborateurs, répond à son courrier, téléphone. Il a des téléphones très perfectionnés qui lui permettent de dialoguer avec les autres chefs d'État étrangers en toute sécurité. Personne ne peut écouter leurs conversations.

La cour d'Honneur

Voici la cour d'Honneur. C'est par ici qu'arrivent tous les visiteurs officiels, à pied ou en voiture, par le grand portail en fer forgé noir qui donne sur la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Dans cette vaste cour est régulièrement installée une estrade sur laquelle s'installent les cameramen et les journalistes qui veulent saisir les hôtes célèbres qui entrent dans le palais : les ministres, les chefs d'État étrangers, ou même les artistes.

Le vestibule d'Honneur

Dans ce vestibule, le président accueille les chefs d'État étrangers qui viennent lui rendre visite. Le vestibule d'Honneur, pavé de marbre blanc et rouge, est éclairé par un lustre de bronze doré à trente lumières.

Ratibelle :

T'as vu, y a un escalier dans cette pièce. Cet escalier mène au bureau du président, au premier étage. Hi hi ! J'y suis montée tout à l'heure, et le président travaillait. C'est vrai !

Le salon des Tapisseries

Ici, c'est la salle d'attente. Les personnes qui rendent visite au président attendent ici. Comme son nom l'indique, ce salon est doté de trois magnifiques

tapisseries finement brodées. Admire aussi les magnifiques panneaux en bois qui recouvrent les murs. On les appelle des « boiseries ». Elles ont été posées en 1991 quand cette pièce a été entièrement restaurée.

Le salon Murat

C'est ici que, chaque mercredi, a lieu le Conseil des ministres. Avant cette grande réunion solennelle, le président et le Premier ministre s'entretiennent une demi-heure en tête à tête. Puis ils rejoignent le salon Murat où les ministres sont déjà installés autour de cette immense table. Ensemble, ils prennent les décisions portant sur les grandes orientations de la politique du gouvernement et définissent les projets de loi qui seront présentés au Parlement.

Le salon des Aides de camp

Dans le salon des Aides de camp, on ne mange que des bonnes choses. C'est ici qu'ont lieu les petits repas officiels, ceux qui ne dépassent pas vingt-trois personnes... Les repas intimes, quoi ! La table du président de la République a une excellente réputation. C'est normal, la France a un rang à tenir en matière de gastronomie.

Le salon des Ambassadeurs

Le salon des Ambassadeurs porte bien son nom : c'est ici que le président reçoit les nouveaux ambassadeurs, qui sont les représentants des pays étrangers en France. Il les accueille et reconnaît leurs fonctions. C'est également lui qui nomme les ambassadeurs de la France dans les autres pays.

Le salon Pompadour

À l'origine, cette pièce était une chambre à coucher. Aujourd'hui, c'est un salon où le président reçoit ses invités. À titre exceptionnel, il peut y donner des dîners. Sur la commode, trône le buste de la marquise de Pompadour, qui donne son nom à cette pièce. C'était une femme célèbre, qui était la maîtresse du roi Louis XV au XVIII^e siècle. Elle l'influença beaucoup.

Le salon des Portraits

Les huit personnages exposés dans ce salon sont bien solennels. Il s'agit de huit chefs d'État européens qui gouvernaient quand l'empereur Napoléon III dirigeait la France, à la fin du XIX^e siècle. C'est ici que le président organise les petits déjeuners, les déjeuners ou les dîners en comité restreint : pas plus de huit personnes.

Le salon Cléopâtre

Ce salon tire son nom de la tapisserie qui le décore. Elle s'appelle « Rencontre d'Antoine et de Cléopâtre à Tarse » et fut tissée en 1763. Sous l'Antiquité, Antoine était un célèbre général romain qui tomba amoureux de la grande reine d'Égypte. Ce salon est un simple lieu de passage vers les autres grands salons.

La salle des Fêtes

Voici la salle des Fêtes. Elle sert dans toutes les grandes occasions. C'est d'abord ici que se déroule la cérémonie d'installation du nouveau président après chaque élection. À Noël, on y dresse un grand sapin et six cents enfants de toute la France y sont accueillis. Ici, le président reçoit, de temps en temps, les journalistes pour leur faire des déclarations. Ce sont les conférences de presse. C'est toujours dans cette immense pièce que le président remet les décorations aux Français qui ont eu une conduite exemplaire dans leur vie. Enfin, ici se tiennent les grands dîners officiels en l'honneur des chefs d'État étrangers. Magnifique, non ?

Le salon Napoléon III

Ici, dans le salon Napoléon III se tiennent toutes sortes de réceptions officielles et certaines conférences avec les pays étrangers. On y discute de politique internationale pendant des heures. Elle sert aussi d'immense salle à manger où se tiennent de grands dîners officiels qui peuvent réunir jusqu'à 180 personnes.

Le parc

C'est dans le parc de l'Élysée que se déroule, chaque année, la réception du 14 Juillet appelée « garden-party ». C'est l'occasion pour le président d'inviter des personnalités, mais aussi beaucoup de jeunes. La pelouse du parc est incurvée, un peu comme une grande cuvette. Elle est bordée d'arbres et de bosquets de fleurs.

Le Jardin d'hiver

Encore une magnifique salle de réception qui prolonge la salle des Fêtes. Le président y organise diverses réceptions. Autrefois, cette pièce était une immense serre qui abritait des plantes vertes exubérantes. Aujourd'hui, ce n'est plus un jardin, mais les architectes ont disposé, ici ou là, quelques orangers.